

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 23 (1986)

Heft: 840

Artikel: Printemps sous la Coupole

Autor: Linder, Wolf

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023120>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



DP

J.A. 1000 Lausanne 1 13 novembre 1986
Vingt-quatrième année
Hébdomadaire romand

Printemps sous la Coupole

La nomination des candidats à la succession des conseillers fédéraux démissionnaires semble contredire l'hypothèse de Jean-Daniel Delley (édito DP 829). Aucun signe, au vu des décisions des sections cantonales du PDC, ne permettrait de croire que "la politique n'est plus ce qu'elle était".

Bien au contraire : les chances d'être proposé comme candidat dépendent toujours des "équilibres" bien connus. En premier lieu l'équilibre régional et linguistique, puis le profil, qui ne doit heurter personne, et finalement la carrière personnelle, qui "mérite" d'être couronnée. C'est ainsi que les "jeunes cadres" compétents du PDC comme les Conseillers d'Etat Lachat (JU), Maître (GE) ou Rosenberg (TG), qui sont aussi les représentants d'un nouveau style de politicien, ne seront pas appelés. Au Tessin, on a préféré la candidature conventionnelle de Flavio Cotti à celle du remarquable Conseiller d'Etat Fulvio Caccia qui avait lancé en son temps, à l'époque où l'idée ne faisait pas encore recette, l'idée d'une "troisième voie" pour sortir de l'impasse de la question nucléaire. C'est ce "mérite" qui a dû heurter certains milieux.

Cette approche traditionnelle des successions au Conseil fédéral est d'autant plus décevante que sous la Coupole, les quatre grands partis semblent s'apercevoir que la politique a besoin de certains changements. Durant dix ans de confrontations, une politique majoritaire de droite s'est installée peu à peu, écartant les propositions d'une coalition minoritaire de gauche sur les questions vitales. Aujourd'hui, on peut déceler quelques signes d'une nouvelle coopération du champ gouvernemental. Feu vert quasi unanime pour le grand projet Rail 2000 comme pour l'abonnement demi-tarif à prix réduit - une idée originale du socialiste Florian Schlegel. Après dix ans de "moralité de fait" dans la question nucléaire,

la majorité régnante semble prête à reconstruire la situation. Le parti radical change d'opinion sur la taxe d'orientation - instrument prometteur d'une "nouvelle" politique de l'environnement.

Le Conseil des Etats a donné son assentiment à une solution praticable pour éviter le "double non", et sa commission, à la surprise de nombreux observateurs, propose de poursuivre - dans des limites étroites il est vrai - le projet d'une révision totale de la Constitution fédérale.

Pourquoi ce rapprochement des forces gouvernementales ?

Peut-être ont-elles peur d'une double opposition fondamentale : D'une part, les nouveaux mouvements sociaux sont en train de s'organiser en parti national écologiste et de l'autre, la renaissance de l'Action nationale pourrait constituer un phénomène durable. Si les tendances actuelles se vérifient, les deux forces d'opposition vont mordre sur les voix acquises à tous les vieux partis. Les forces de la concorde helvétique sont peut-être en train de s'apercevoir qu'elles risquent de perdre toute la confiance du citoyen si elles n'avancent pas de projets originaux et d'idées communes ou si elles se laissent dicter l'agenda de la politique fédérale par un groupe comme celui des xénophobes.

On verra par la suite si ce rapprochement ne trahit que la solidarité de ceux qui rament dans le même bateau préelectoral ou s'il est le signe d'une politique de concorde nouvelle entre la gauche et la droite, entre économie et écologie.

L'élection des deux conseillers fédéraux en décembre va, elle aussi, nous dire si les parlementaires - toutes couleurs confondues - préfèrent le style, les perceptions et les enjeux de l'avenir à ceux du passé.

WL